

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 à 19H00****N°069/2025 – Création d’emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité**Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 4 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 28 mai 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs** : BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BÉRNARD), SCHWINTNER Francis (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).**ETAIT ABSENTE :** Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

La commune procède chaque année au recrutement d'agents contractuels saisonniers. Ces recrutements correspondent aux besoins spécifiques à certains services municipaux et aux remplacements d'agents titulaires pendant les congés pour assurer la continuité du service public durant la période estivale.

Pour ces raisons, il propose à l'assemblée de créer :

- Un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet (18/35^{ème}) pour assurer les fonctions d'agent de médiathèque, et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel du 15 juillet au 24 août 2025 suite à un accroissement saisonnier d'activité,
- un emplois non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique pour assurer l'entretien des espaces verts, et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de deux mois suite à un accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-069069-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 23 avril 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création des emplois non permanents listés ci-dessus, et **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

FIXE leur rémunération sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon des grades de recrutement (adjoint du patrimoine et adjoint technique),

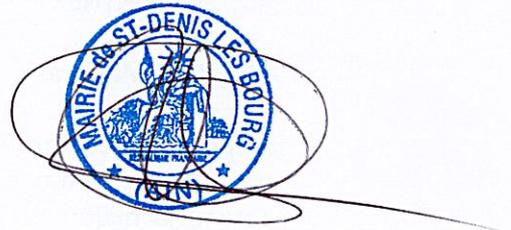
DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la collectivité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET




La secrétaire
Rita MONTEIRO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-069069-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025